

LES REVENUS DE SUBSISTANCE AU NOUVEAU BRUNSWICK EN 2020

Avril 2021



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction..... | 4 |
| Méthodologie..... | 5 |
| Budget du revenu de subsistance..... | 6 |
| Comparaison des quatre villes..... | 9 |
| Infographie de Fredericton..... | 10 |
| Infographie de Saint John..... | 11 |
| Infographie de Moncton..... | 12 |
| Infographie de Bathurst..... | 13 |
| Conclusion..... | 18 |
| Remerciements..... | 18 |

Introduction

En 2020, le revenu de subsistance (également appelé salaire suffisant, salaire subsistance, salaire vital et salaire naturel) a été calculé pour Saint John, au Nouveau Brunswick. Déjà calculé pour la première fois en 2018, il avait augmenté entre ces deux dates, pour s'établir à 19,55 \$. Un tel résultat a conduit à se poser de nombreuses questions concernant les revenus de subsistance dans les deux autres villes principales de la province, Fredericton et Moncton, ainsi que sur ce que pourrait être ce seuil de revenu pour une ville du nord de la province. Ce rapport répond à ces questions, en fournissant des valeurs de revenu de subsistance, en 2020, à Fredericton, Moncton et Bathurst. Le calcul, pour ces trois villes, suit la même méthodologie que celle adoptée pour le calcul des revenus de subsistance au Canada atlantique. En 2020, le revenu de subsistance a également été calculé pour quatre collectivités de la Nouvelle Écosse (Halifax, Antigonish, Bridgewater et le Cap Breton)[1], ainsi que pour Charlottetown, à l'Île du Prince Édouard[2]. En 2019, il a été établi pour St. John's, à Terre Neuve et Labrador[3]. Grâce à ce rapport, nous approfondissons notre compréhension de la situation du revenu de subsistance au Canada atlantique.

Le revenu de subsistance est calculé pour mettre en évidence le montant qu'un ménage devrait gagner pour être en mesure de financer l'ensemble de ses besoins de base. Il s'agit de permettre aux familles de vivre dans la dignité et de jouir d'une qualité de vie décente. Il est calculé de manière que la famille de référence, composée de quatre personnes (deux adultes actifs et deux enfants âgés de 2 et 7 ans), puisse échapper à toute tension financière importante, être en mesure de financer un développement sain de ses enfants et participer à la vie sociale, citoyenne et culturelle de sa collectivité. Pour ce calcul, on s'appuie sur des dépenses réelles pour déterminer le salaire nécessaire aux familles, afin de satisfaire leurs besoins de base, et ce, compte tenu des coûts qu'elles doivent engager, des soutiens et des services gouvernementaux qu'elles peuvent recevoir et des normes pertinentes pour une collectivité particulière.

Le revenu de subsistance n'est pas un salaire minimum, qui, lui, représente un montant, déterminé par voie législative par les gouvernements, constituant le minimum qu'un employeur doit payer à un travailleur.

Le revenu de subsistance n'est pas un revenu annuel garanti, qui constitue, de son côté, un mécanisme financier redistributif, versé à partir des recettes fiscales générales et administré par un gouvernement national ou fédéral, pour s'avérer le plus efficace possible.

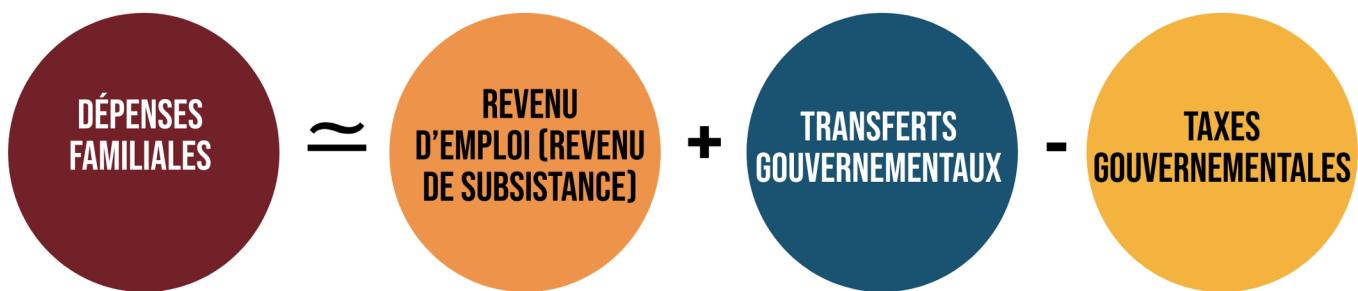
[1] Chelsea Driscoll and Christine Saulnier, Living Wages in Nova Scotia and New Brunswick 2020 (Halifax: CCPA-NS).
<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/living-wages-novascotia-and-new-brunswick-2020>

[2] Christine Saulnier, Charlottetown Living Wage 2020 (Halifax: CCPA-NS).
<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/charlottetown-living-wage-2020>

[3] Christine Saulnier, A living wage for St. John's, Newfoundland and Labrador 2019 (Halifax: CCPA-NS).
<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/living-wage-st-johnsnewfoundland-and-labrador>

Méthodologie

Le revenu de subsistance de ce rapport a été calculé sous la forme d'un taux horaire de rémunération, permettant à un ménage de satisfaire ses besoins de base, après avoir rajusté le revenu familial de base, en y ajoutant des transferts gouvernementaux (comme les prestations fédérales et provinciales pour enfants) et en soustrayant des montants devant obligatoirement être payés (comme l'impôt sur le revenu et les cotisations d'assurance emploi). Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie et le calcul du revenu de subsistance, veuillez consulter le guide de calcul et le premier rapport sur le revenu de subsistance à Halifax, publié en 2015[4]. Les feuilles de calcul Excel, pour 2020, sont également disponibles[5].



En 2020, le revenu de subsistance continue de s'inscrire en conformité avec le Canadian Living Wage Framework (Cadre canadien sur le revenu de subsistance)[6]. Le taux horaire calculé correspond au montant nécessaire pour qu'une famille de quatre personnes, dont les deux parents travaillent à temps plein (35 heures)[7], soit en mesure de financer ses besoins de base et dispose d'un « coussin de sécurité » au dessus du seuil de pauvreté. Bien que les calculs aient été établis sur la base d'une famille de quatre personnes, deux adultes et deux jeunes enfants (âgés de 2 et 7 ans), la recherche a montré qu'il n'y avait pas de différences notables, si l'on calculait le taux horaire, correspondant au revenu de subsistance permettant de satisfaire les besoins d'un adulte célibataire, avec un enfant ou sans enfant. En revanche, ce taux horaire ne serait probablement pas suffisant pour toutes les familles, notamment pour celles ayant un plus grand nombre d'enfants ou des enfants plus jeunes, nécessitant des frais de garde relativement élevés, ou pour celles composées d'un adulte célibataire et de plus d'un enfant. Pour les autres ménages, à différentes étapes de la vie, le budget du revenu de subsistance alloué à la garde d'enfants leur permettrait de faire face aux dépenses qui surviennent plus tard, par exemple l'épargne en vue des études postsecondaires des enfants, les frais liés aux problèmes médicaux propres aux personnes âgées ou la disponibilité d'un revenu de retraite décent.

[4] Johnston, M-D., and Saulnier, C. *Working for a living, not living for work: the Halifax Living Wage 2015*. (Halifax: CCPA-NS). <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/working-living-not-living-work>

[5] Voir <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/living wages nova scotia and new brunswick 2020>; pour le revenu de subsistance à Saint John, voir également <https://sjhdc.ca/living wage/LW>.

[6] Living Wage Canada, Canadian Living Wage Framework: A National Methodology For Calculating The Living Wage In Your Community, http://livingwagecanada.ca/index.php/download_file/view/113/171.

[7] On a choisi la durée de 35 heures, afin de laisser suffisamment de temps pour une vie en dehors du travail, ce qui constitue un des objectifs liés à une qualité de vie décente.

On suppose que les employeurs offrent les congés minimums prévus par la loi et que les deux parents prennent deux semaines de vacances par an. Au Nouveau Brunswick, les employés ont droit à deux semaines de congé payé[8], mais les employeurs ne sont pas tenus d'accorder des congés de maladie payés. Cet élément est important pour calculer les frais de garderie, les employés du Nouveau Brunswick n'étant payés que lors des jours fériés légaux, sachant que les écoles fréquentées par leurs enfants sont, elles, fermées pour les autres jours fériés, et que les parents doivent également prendre en compte les journées de perfectionnement professionnel des enseignants, les vacances prolongées de fin d'année, la relâche du mois de mars et les vacances d'été.

Le calcul du revenu de subsistance informe les collectivités à propos :

- Des coûts réels, à un moment donné, requis pour vivre et pour élever une famille au sein de la collectivité concernée, permettant ainsi de répondre à deux questions : « Quels sont les coûts les plus importants? » et « Que peut on faire pour les réduire? »
- Des différences entre les collectivités sur ce chapitre, grâce à l'utilisation d'une méthodologie nationale cohérente permettant de comparer les coûts, les taxes et les programmes gouvernementaux, à l'échelle de l'ensemble du pays et de répondre à la question : « Comment se situent les collectivités, dans ce domaine, les unes par rapport aux autres? »

Budget utilisé pour le calcul du revenu de subsistance

Le revenu de subsistance constitue, pour toutes les collectivités étudiées, une estimation prudente. Il comprend dix catégories de dépenses, détaillées ci dessous. Le budget utilisé pour le calcul du revenu de subsistance ne comprend pas les remboursements de cartes de crédit ou de prêts, l'épargne pour la retraite, les cotisations d'assurance vie, les dépenses d'accession à la propriété ou les coûts associés à un enfant ou à un membre adulte de la famille, ayant une incapacité ou une maladie grave nécessitant des soins particuliers ou des mesures de soutien adaptatives.

Les dépenses familiales sont calculées à partir de sources locales et de la Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). La MPC constitue le seuil de pauvreté officiel du Canada. Elle a fait l'objet d'un deuxième examen complet, les chiffres relatifs au revenu de subsistance que nous avons calculés, pour 2020, utilisant la méthodologie et les données de la MPC actualisées[9]. Le seuil de pauvreté déterminé à partir de la MPC est basé sur le coût d'un panier de biens et de services, pour une famille de référence composée d'un homme et d'une femme adultes, âgés de 25 à 49 ans, et de deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans), dans différentes zones géographiques[10] des dix provinces. On a utilisé les coûts de la nourriture, des vêtements et des chaussures, d'un véhicule et de la catégorie « Autres nécessités » de la MPC, afin de calculer le revenu de subsistance pour toutes les autres collectivités. La catégorie « Autres nécessités » de la MPC a été répartie, dans nos calculs, entre les dépenses du ménage et les dépenses d'inclusion sociale, dans le budget familial, détaillées ci dessous.

[8] Gouvernement du Nouveau Brunswick. (2020). Normes d'emploi : Jours fériés payés et vacances/paiement de vacances. <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/peti/epft/PDF/es/FactSheets/PayesEtVacance.pdf>

[9] Djidel, S., Gustaitis, B., Heisz, A., Lam, K., Marchand, I. and McDermott, S. (2020). Report on the second comprehensive review of the Market Basket Measure. (Ottawa: Statistics Canada). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2020002-eng.pdf>

[10] La MPC est disponible pour les collectivités de certaines régions, notamment Fredericton, Moncton et Saint John, ainsi que, plus généralement, pour les autres collectivités correspondant aux critères démographiques suivants : régions rurales ou population de moins de 30 000 personnes.

Alimentation : La catégorie « Alimentation » de la MPC de l'année de base 2018 a été utilisée, indexée sur l'inflation, pour les quatre villes du Nouveau Brunswick. On y avait également eu recours dans le premier calcul, pour Saint John, en 2018. Le calcul de la MPC pour la nourriture est basé sur le « Panier de provisions nutritif – Canada » de 2019, conforme au nouveau Guide alimentaire canadien. On calcule le coût de l'alimentation dans 38 villes du Canada, pour une famille de quatre personnes, légèrement différente de la famille retenue pour le revenu de subsistance (dans le cas de la MPC, les enfants ont 9 et 13 ans). Il s'agit d'un budget modeste qui ne tient compte ni des besoins diététiques spéciaux, ni des préférences alimentaires culturelles ou d'une autre nature, ni des repas au restaurant.

Vêtements et chaussures : Les coûts relatifs à l'habillement et aux chaussures, indexés sur l'inflation, sont tirés de la MPC de l'année de base 2018. Cette dernière intègre un panier d'articles vestimentaires, plus contemporain que celui de la MPC de l'année de base 2008, actualisé pour répondre à certaines préoccupations concernant les stéréotypes de genre présents dans le panier précédent. La catégorie « Habillement » de la MPC comprend le coût des vêtements et des chaussures pour l'école, pour le travail et pour les loisirs, pour une famille de quatre personnes.

Logement : Le montant du logement intègre le loyer pour un logement de trois chambres et les frais d'une assurance habitation locative de base. Le montant du loyer est basé sur les loyers médians des appartements et des maisons en rangée de trois chambres. Pour chaque collectivité, ces valeurs sont tirées de l'enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur le logement locatif, d'octobre 2019[11]. Cette catégorie inclut également le coût des services publics (1 100/kWh par mois), en supposant que le chauffage est électrique, et que l'eau est incluse dans le coût de location. Pour Saint John, on utilise les tarifs de Saint John Energy et, pour les trois autres villes, les tarifs d'Énergie NB. Le coût d'une connexion de base à Internet est également inclus, y compris les frais d'installation.

Transport : Les coûts de la catégorie « Transport » incluent les frais d'entretien d'une voiture d'occasion[12], auxquels s'ajoutent le coût d'une carte mensuelle d'abonnement d'autobus, si une telle carte est disponible, et un modeste budget pour un nombre limité de trajets en taxi. Si l'on prend en compte deux parents qui travaillent et deux enfants devant se rendre à la garderie et à l'école, ainsi qu'un parent qui suit des cours dans un collège communautaire, ce budget de transport réaliste permet à la famille d'assurer les déplacements quotidiens de tous ses membres, en temps opportun, tout en disposant d'un temps suffisant à passer à domicile. Il y a quelques différences dans le calcul du transport pour Bathurst. Après avoir consulté le groupe de référence de Bathurst, il a été décidé d'inclure le coût des pneus d'hiver (en supposant qu'ils dureront trois ans), ainsi que le coût de l'équilibrage et de l'installation des pneus, deux fois par an. Ces frais ont été ajoutés pour refléter le coût supplémentaire du transport dans la partie nord du Nouveau Brunswick. Des trajets en taxi supplémentaires ont également été inclus, pour tenir compte de l'absence d'un réseau de transport en commun à Bathurst.

[11] Portail de l'information sur le marché de l'habitation.
https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip_pimh/fr#Profile/1/1/Canada.

[12] Le montant de la MPC de l'année de base 2018, pour le transport, dans les collectivités de moins de 30 000 personnes, est utilisé pour toutes les collectivités de chaque province. La MPC de l'année de base 2018 actualisée prévoit l'achat d'une voiture compacte de huit ans (contre cinq ans pour la MPC de l'année de base 2008), ainsi que de 1 200 l de carburant par an (contre 1 500 l pour la MPC de l'année de base 2008). Il comprend également le coût d'un financement sur 36 mois, au taux publié des prêts à la consommation, ainsi que les frais d'assurance, d'entretien, d'immatriculation et de renouvellement du permis de conduire.

Garde d'enfants : Ce poste de dépense comprend les frais de garde d'enfants à temps plein, pour l'enfant de deux ans, de garde avant et après l'école, pour l'enfant de sept ans, ainsi que des frais supplémentaires, lorsque l'enfant plus âgé aura besoin d'être gardé à temps plein, par exemple pendant les vacances d'été et d'hiver, les jours de perfectionnement professionnel des enseignants, les jours de neige et les jours fériés en dehors des jours légaux. Les frais pour les tout petits, à Saint John, à Moncton et à Fredericton, sont tirés du rapport annuel du CCPA sur les frais de garde d'enfants, qui indique le taux médian, pour les tout petits, dans 37 villes du Canada[13]. Les frais pour les tout petits, à Bathurst, ainsi que les frais dans toutes les collectivités, pour les enfants d'âge scolaire, proviennent d'une enquête indépendante sur ces coûts.

Soins de santé : Le budget intègre le coût d'un régime d'assurance privée de base pour les soins de santé. Il s'agit de garantir les dépenses liées à la santé, notamment pour les soins de la vue, les soins dentaires et les médicaments sur ordonnance, qui ne sont pas garanties par l'Assurance maladie provinciale. Ce budget ne porte pas sur les services en santé mentale. Il s'agit d'une estimation modeste des dépenses de santé des ménages qui ne serait pas adaptée aux dépenses médicales plus importantes de certaines familles, par exemple celles dont l'un des membres souffre d'un problème de santé grave ou présente une incapacité exigeant des équipements ou des médicaments onéreux.

Prévoyance et urgences : Une allocation modeste, pour faire face à des circonstances imprévues, a été incluse dans le budget familial. Il s'agit d'un fonds de prévoyance et d'urgence, d'un montant équivalent à deux semaines de salaire par parent et par an, représentant un pourcentage très faible du budget global du ménage.

Éducation des parents : Ce budget inclut des frais d'éducation à temps partiel, pour un parent, au collège communautaire du Nouveau Brunswick (CCNB). Il comprend également le coût de deux cours par an, ainsi qu'une petite allocation pour l'achat de manuels et pour les frais de scolarité d'un étudiant à temps partiel.

Dépenses du ménage : Ce poste budgétaire concerne les articles indispensables à la vie du ménage, notamment les articles de toilette et de soins personnels (par exemple des brosses à dents, du dentifrice, des déodorants, du shampooing, des produits d'hygiène féminine), le mobilier, les petits appareils électroménagers et les ustensiles de cuisine, les articles ménagers (par exemple des emballages en plastique, du papier d'aluminium, des produits de nettoyage), les frais bancaires et les frais de blanchisserie. La catégorie « Autres nécessités » de la MPC comprend désormais un montant explicite pour les services de téléphonie cellulaire[14].

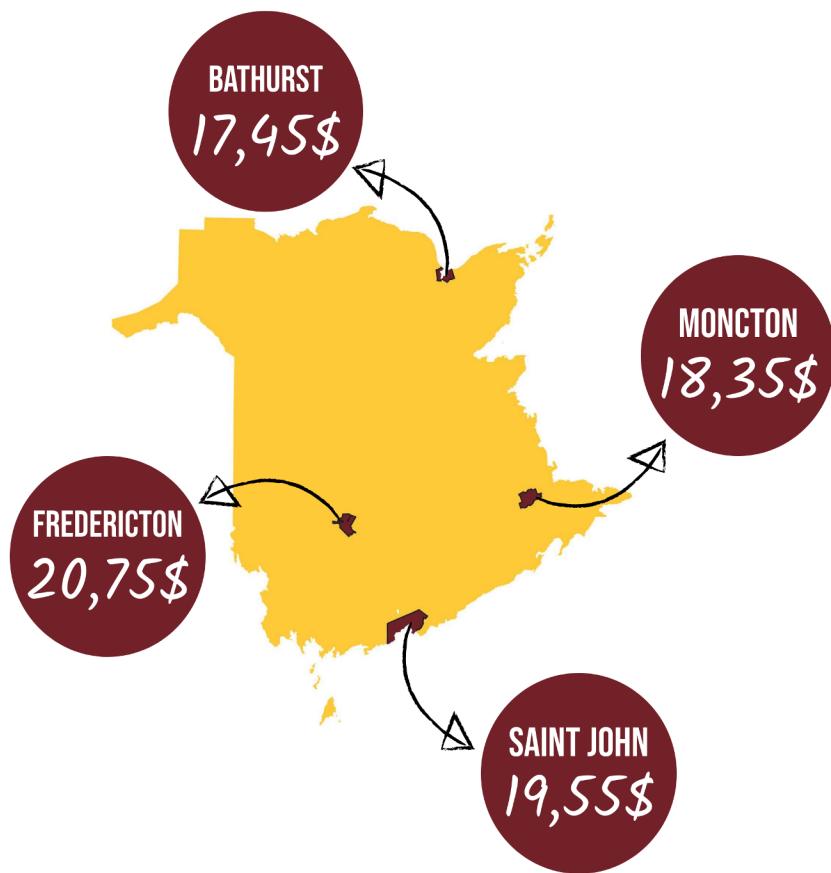
Inclusion sociale : La catégorie de l'inclusion sociale vise à réduire la stigmatisation et à permettre aux membres de la famille de participer pleinement à la vie de leur collectivité, quelle que soit la forme de cette participation. Cette catégorie comprendrait des montants relatifs notamment aux fournitures scolaires et aux frais de scolarité, à la lecture, à des frais minimaux pour les loisirs et les sports, à des cours artistiques ou musicaux, aux cadeaux pour les anniversaires ou les fêtes pour les enfants, à un petit budget de divertissement (par exemple des billets de cinéma ou des frais d'entrée au musée), à des repas au restaurant, à des excursions familiales d'une journée, ainsi qu'à des jouets ou à des jeux pour les enfants.

[13] David Macdonald et Martha Friendly. (2020). *Frais de garde d'enfants au Canada, 2019* (en cours de publication). Ottawa : CCPA. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/progress>.

[14] Il comprend un coût basé sur les dépenses provinciales moyennes, en téléphonie cellulaire, pour le deuxième décile de l'Enquête sur les dépenses des ménages (199). Djidel et coll., ibid., p. 20.

Comparaison des quatre villes

Dans les quatre villes, plus de la moitié du budget familial des ménages est allouée à une combinaison de frais de logement, de garde d'enfants et d'alimentation (voir le tableau 1). Deux de ces postes budgétaires, le logement et l'alimentation, font partie des besoins les plus élémentaires de la vie. Conformément à l'analyse présentée dans les deux rapports sur le revenu de subsistance à Saint John, il apparaît que le loyer est une dépense fixe que les familles doivent payer, alors qu'il est possible de moduler les dépenses consacrées à la nourriture. Lorsque les ménages doivent gérer un budget serré, les familles doivent prendre des décisions difficiles comme arbitrer entre le loyer et des produits alimentaires sains. Comme l'ont souligné les participants aux groupes de discussion de Saint John, en 2018, c'est souvent une alimentation de qualité, sur le plan nutritionnel, qui est sacrifiée lorsque les revenus sont maigres. La garde des enfants est également essentielle, lorsque les deux parents ont choisi de travailler à temps plein. Bien que le gouvernement provincial ait introduit, en 2018, une nouvelle subvention pour la garde des enfants d'âge préscolaire, les familles ne peuvent en bénéficier que si leur enfant fréquente une garderie agréée. Selon le rapport *Les déserts de services de garde au Canada*[15], les places en garderie agréées ne permettant d'accueillir que 47 % des enfants d'âge préscolaire de Saint John, notre méthodologie suppose que la famille n'a pas recours à cette subvention. Bien que le logement, la garde d'enfants et l'alimentation constituent les trois principales dépenses dans les quatre villes, il existe, entre elles, des différences caractéristiques, examinées en détail ci dessous.



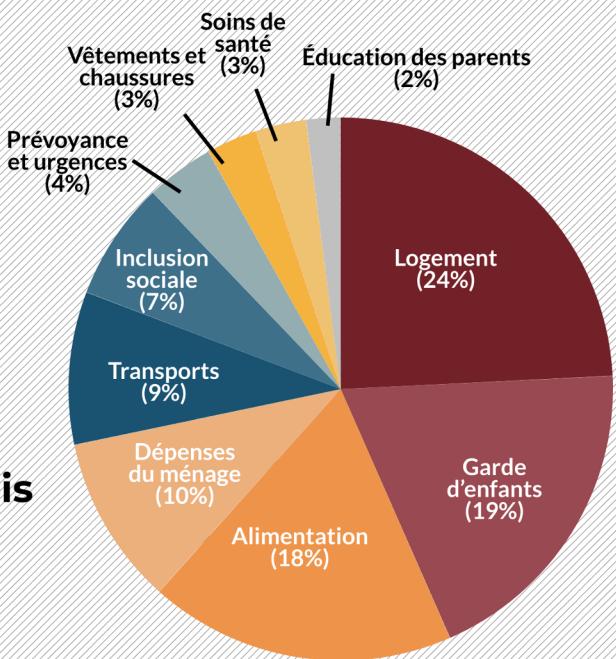
[15] David MacDonald. *Les déserts de services de garde au Canada*. (2018). Ottawa : CCPA.
<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/les-déserts-de-services-de-garde-au-canada>.

REVENU DE SUBSISTANCE À FREDERICTON

REVENU DE SUBSISTANCE
2020
20,75\$



Dépenses familiales – deux adultes et deux enfants (2 et 7 ans)



Postes budgétaires les plus coûteux à Fredericton :



Logement = 1 446,71 \$/mois

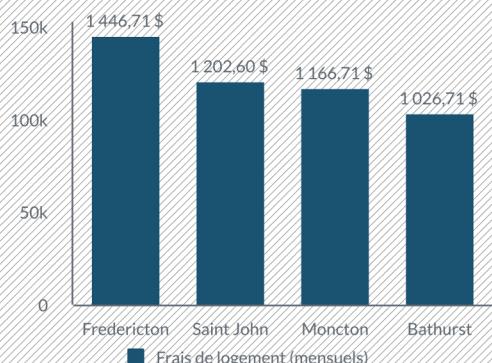
- Loyer – 1175,00 \$/mois
- Assurance – 25,00 \$/mois
- Électricité – 167,18 \$/mois
- Internet – 79,53 \$/mois



Garde d'enfants = 1 132,42 \$/mois

- Garde des tout petits – 727,00 \$/mois
- Garde avant et après l'école – 315,00 \$/mois
- Vacances d'été et relâche de mars – 90,42 \$/mois

Les logements sont plus chers, à Fredericton, que dans les trois autres villes.

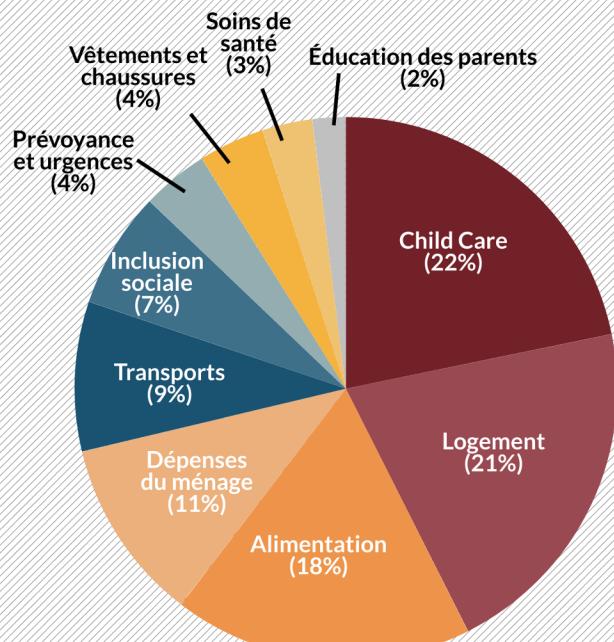


En quoi la garde d'enfants, à Fredericton, est-elle différente par rapport aux trois autres villes?

Il n'y a de frais supplémentaires ni pour le perfectionnement professionnel du personnel ni pour la garde, après l'école, les jours de tempête.

REVENU DE SUBSISTANCE À SAINT JOHN

Dépenses familiales – deux adultes et deux enfants (2 et 7 ans)



**REVENU DE SUBSISTANCE 2020
19,55\$**

Le premier calcul du revenu de subsistance au Nouveau Brunswick a été effectué pour Saint John, en 2018

REVENU DE SUBSISTANCE 2018

18,18\$ → AUGMENTATION DE 7,5% EN 2020

Postes budgétaires les plus coûteux à Saint John :



Garde d'enfants = 1 238,86 \$/mois

- Garde des tout petits – 738,07 \$/mois
- Garde avant et après l'école – 398,13 \$/mois
- Vacances d'été et relâche de mars – 81,67 \$/mois
- 14 \$ supplémentaires les jours de perfectionnement professionnel du personnel et de tempête – 21,00 \$/mois

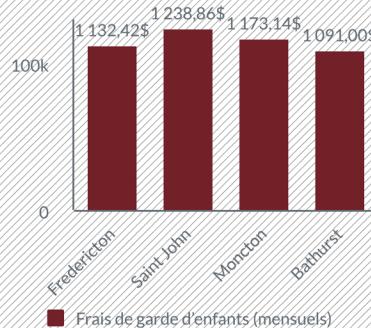


Logement = 1 202,60 \$/mois

- Loyer – 900,00 \$/mois
- Assurance – 25,00 \$/mois
- Électricité – 197,11 \$/mois
- Internet – 80,49 \$/mois

Le logement et la garde d'enfants étaient également les postes budgétaires les plus coûteux en 2018, et ont tous deux augmenté en 2020.

La garde d'enfants coûte plus cher, à Saint John, que dans les trois autres villes.



REVENU DE SUBSISTANCE À MONCTON

REVENU DE SUBSISTANCE
2020
18,35\$

Postes budgétaires les plus coûteux à Moncton :



Logement = 1 166,71 \$/mois

- Loyer – 895,00 \$/mois
- Assurance – 25,00 \$/mois
- Électricité – 167,18 \$/mois
- Internet – 79,53 \$/mois



Garde d'enfants = 1 173,14 \$/mois

- Garde des tout petits – 716,00 \$/mois
- Garde avant et après l'école – 358,75 \$/mois
- Vacances d'été et relâche de mars – 83,39 \$/mois
- 14 \$ supplémentaires les jours de perfectionnement professionnel du personnel et de tempête – 15,00 \$/mois

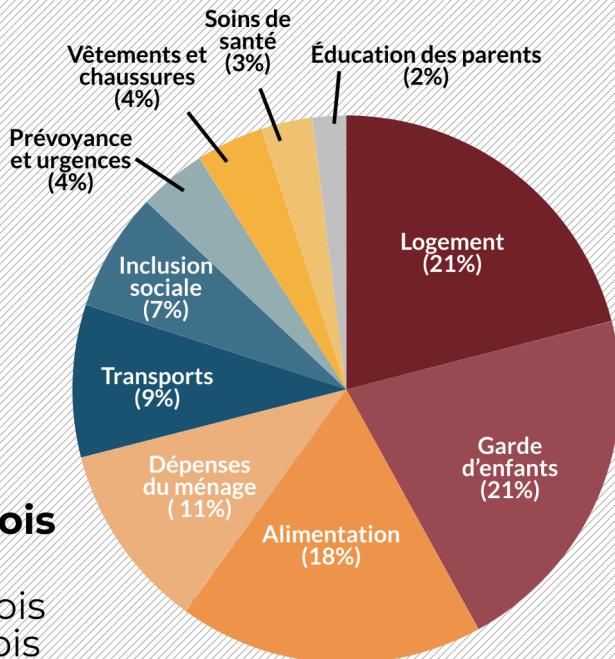
Problèmes de logement à Moncton (selon les participants du groupe de référence)



- Les loyers ont considérablement augmenté en 2020 – Le loyer médian ne reflète probablement pas les tarifs actuels du marché.
- Les appartements de trois chambres sont rares :
 - o Selon l'enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur le logement locatif, de 2019, il n'y avait que 435 appartements de trois chambres, à Moncton, par rapport à 1 072, à Fredericton et 1 458, à Saint John.

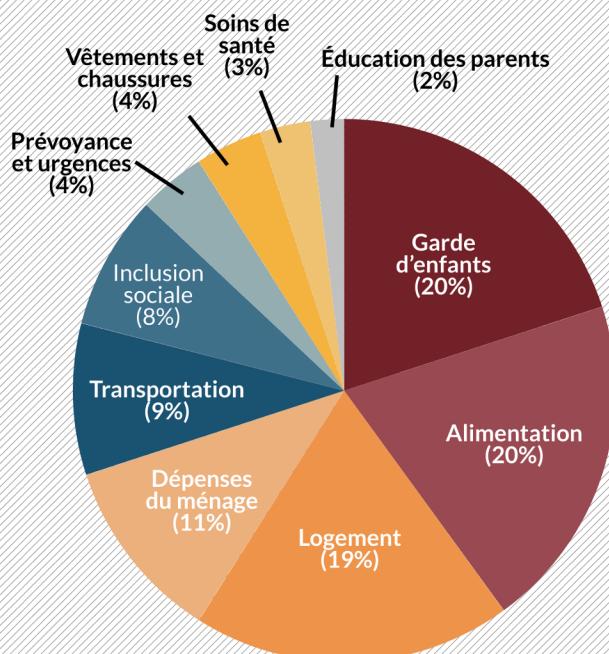


Dépenses familiales – deux adultes et deux enfants (2 et 7 ans)



REVENU DE SUBSISTANCE À BATHURST

Dépenses familiales – deux adultes et deux enfants (2 et 7 ans)



REVENU DE SUBSISTANCE
2020
17,45\$

En quoi le transport, à Bathurst, est-il différent de celui des trois autres villes?

Il n'y a pas de transport en commun.
(On a ajouté des déplacements en taxi, pour tenir compte de cette réalité.)



Climat nordique
(On a ajouté l'achat de pneus d'hiver tous les trois ans, ainsi que leur installation deux fois par an.)



Postes budgétaires les plus coûteux à Bathurst :



Child Care = \$1,091.00/month

- Garde des tout-petits – 632,50 \$/mois
- Garde avant et après l'école – 350,00 \$/mois
- Vacances d'été et relâche de mars – 87,50 \$/mois
- 14 \$ supplémentaires les jours de perfectionnement professionnel du personnel et de tempête – 21,00 \$/mois



Alimentation = 1 081,67 \$/mois

- Données : Coût de l'alimentation, indexé sur l'inflation, de la MPC de base 2018, pour la population du Nouveau Brunswick, des collectivités de moins de 30 000 personnes
- Les participants au groupe de référence ont indiqué que cette démarche pourrait aboutir à une sous estimation du coût réel de l'alimentation d'une famille de quatre personnes à Bathurst.

Difficultés de logement à Bathurst (selon les participants du groupe de référence)



Les locataires ont tendance à ne pas quitter les logements abordables, parce qu'ils sont difficiles à trouver à Bathurst; le loyer médian du marché est probablement inférieur à celui des logements disponibles.

Logement : Le coût du logement constitue l'une des plus grandes différences entre les quatre villes, ces écarts étant principalement attribuables aux loyers. Pour les quatre villes, on a utilisé le loyer médian de l'enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur le logement locatif de 2019 pour un appartement de trois chambres[16]. Les loyers obtenus varient d'un maximum de 1 175 \$ par mois, à Fredericton, à un minimum de 755 \$ par mois, à Bathurst. Dans toutes les villes, les frais de logement sont l'un des deux postes budgétaires les plus chers (le plus cher à Fredericton et le deuxième à Moncton, à Saint John et à Bathurst).

Lors des discussions avec les groupes de référence, à Moncton, à Fredericton et à Bathurst, les participants ont émis des réserves vis à vis du faible niveau du loyer médian retenu, par rapport au loyer réel des locations disponibles sur le marché, et ont manifesté leur inquiétude quant à l'augmentation des loyers en 2020. Bien qu'il y ait, probablement, des familles qui louent des appartements de trois chambres pour le prix utilisé dans ce rapport, les familles qui déménagent en ville (ou qui déménagent dans un nouvel appartement en ville) éprouveraient certainement des difficultés à trouver un appartement de trois pièces à ce loyer. L'offre d'appartements disponibles est également un problème. À Moncton et à Bathurst, il y a très peu d'appartements d'au moins trois chambres, qui représentent, respectivement, 4,6 % et 9,3 %[17].

Garde d'enfants : La garde d'enfants est le poste budgétaire le plus important à Moncton, à Bathurst et à Saint John, et le deuxième poste le plus important à Fredericton. Les services de garde sont les plus chers à Saint John, à 1 238,86 \$ par mois, et les moins chers à Bathurst, à 1 091 \$. Il n'y a pas de différences notables, entre les quatre villes, en ce qui concerne les prix des garderies pour les tout petits, mais il y a certains écarts pour les services de garde après l'école[18]. De plus, les participants aux groupes de référence ont souligné que les centres de garderie avaient de très longues listes d'attente et que le nombre de places avait encore diminué en raison de la réduction de la taille des classes, imposée par la pandémie. Le coût élevé des services de garde dans les quatre villes, ainsi que le nombre limité de places disponibles, souligne le besoin de services de garde d'enfants plus accessibles, plus abordables et plus inclusifs. Les gouvernements doivent en faire plus; seules certaines familles ont accès à des subventions limitées, la plupart d'entre elles n'étant pas en mesure de trouver les services de garde dont elles ont besoin dans une mosaïque de programmes commerciaux, même si elles peuvent se permettre de payer pour ces services.

[16] À Saint John, on a, plus particulièrement, utilisé le loyer dans le quartier sud, qui constitue l'un des endroits de la ville les plus accessibles si l'on utilise les transports en commun. Des consultations avec des groupes de référence à Moncton et à Fredericton ont permis de déterminer qu'il n'était pas nécessaire de choisir un quartier particulier dans ces deux villes, ce qui nous a amenés à utiliser le loyer médian.

[17]Enquête de la SCHL sur le logement locatif.

[18] Fredericton n'ajoute pas de frais supplémentaires pour les journées de perfectionnement professionnel du personnel et pour les jours de neige. Les centres interrogés, ainsi que les participants du groupe de référence, ont déclaré que la plupart des centres avaient décidé, il y a quelques années, de ne pas ajouter de frais supplémentaires, mais plutôt d'augmenter très légèrement les tarifs tout au long de l'année. Cette démarche facilite la gestion de leur budget par les parents, ainsi que le travail administratif des centres pour le suivi des paiements.

Tableau 1 : Dépenses familiales 2019 (annuelles)
Fredericton, Saint John, Moncton et Bathurst

| Catégorie de dépenses | Fredericton 20,75 \$ | Saint John 19,55 \$ | Moncton 18,35 \$ | Bathurst 17,45 \$ |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|
| Logement | 17 360,51 \$ | 14 431,18 \$ | 14 000,51 \$ | 12 320,51 \$ |
| Vêtements | 2 434,00 \$ | 2 434,00 \$ | 2 434,00 \$ | 2 434,00 \$ |
| Alimentation | 12 913,97 \$ | 12 602,98 \$ | 12 147,34 \$ | 12 980,10 \$ |
| Garde d'enfants | 13 589,00 \$ | 14 866,34 \$ | 14 149,65 \$ | 13 092,00 \$ |
| Transport | 6 143,82 \$ | 6 251,82 \$ | 6 107,82 \$ | 6 013,26 \$ |
| Dépenses du ménage | 7 415,74 \$ | 7 277,20 \$ | 7 073,97 \$ | 7 445,03 \$ |
| Inclusion sociale | 4 943,82 \$ | 4 851,47 \$ | 4 715,98 \$ | 4 963,35 \$ |
| Éducation des parents | 1 360,00 \$ | 1 360,00 \$ | 1 360,00 \$ | 1 360,00 \$ |
| Soins de santé (hors régime public) | 2 115,96 \$ | 2 115,96 \$ | 2 115,96 \$ | 2 115,96 \$ |
| Prévoyance et urgences | 2 905,00 \$ | 2 737,00 \$ | 2 569,00 \$ | 2 443,00 \$ |
| Total | 71 181,83 \$ | 68 927,95 \$ | 66 674,23 \$ | 65 167,21 \$ |

Alimentation : La nourriture est le deuxième poste budgétaire le plus important à Bathurst (presque autant que la garde d'enfants, à 1 081,67 \$ par mois) et le troisième poste le plus important à Fredericton, à Moncton et à Saint John. L'alimentation est également plus chère à Bathurst que dans les trois autres villes. Bien que l'on ait utilisé les coûts de l'alimentation de la MPC pour les quatre villes, les participants du groupe de référence, à Bathurst, ont indiqué qu'un tel choix pourrait amener à une sous estimation du coût véritable de l'alimentation, dans cette ville, pour une famille de quatre personnes. La MPC fait l'objet de calculs particuliers pour Fredericton, pour Moncton et pour Saint John, mais pas pour Bathurst. Pour d'autres régions de la province, le coût de l'alimentation de la MPC est basé sur une estimation en fonction de la taille de la population, plutôt que d'une collectivité particulière[19]. Bien que Bathurst présente les coûts alimentaires les plus élevés parmi les quatre villes, ce calcul présente une limite potentielle, à savoir la possibilité que ces coûts ne reflètent pas pleinement les prix réels dans la partie nord de la province, où les coûts alimentaires sont plus élevés.

Transport : Dans les quatre villes, le transport est le cinquième poste budgétaire le plus important, représentant 9 % du budget des ménages dans chacune d'entre elles. Il existe, cependant, quelques différences essentielles, entre Bathurst et les trois autres villes, qui rendent le budget consacré au transport différent dans la première. Premièrement, il n'y a pas de réseau de transport en commun à Bathurst. Pour atténuer l'effet de cette situation, nous avons supposé que la famille effectuait un trajet en taxi supplémentaire par semaine, par rapport aux autres villes. En discutant avec les participants du groupe de référence à Bathurst, il est apparu qu'il n'était pas facile de trouver un taxi en cas de besoin, en raison du nombre limité de chauffeurs dans la ville; dans ce cadre, il n'était donc pas réaliste d'ajouter plus de deux allers retours par semaine. Les participants du groupe de référence ont également souligné que le budget consacré à l'achat d'un véhicule d'occasion était faible et que les pneus neige étaient essentiels pour les conducteurs à Bathurst, en raison des températures plus froides et des chutes de neige importantes dans le nord de la province. Pour tenir compte du climat particulier dans cette région, on a également inclus des pneus d'hiver dans le budget de transport de Bathurst.

Taxes et transferts : La méthodologie du revenu de subsistance tient compte des impôts et des transferts. Dans les quatre villes, la famille de référence reçoit le Supplément du revenu gagné du Nouveau Brunswick, le Crédit pour la taxe de vente harmonisée du Nouveau Brunswick et l'Allocation canadienne pour enfants. La famille de référence de Bathurst et de Moncton reçoit également un petit montant de crédit sur la taxe de vente du gouvernement (crédit pour la TPS). Voir le tableau 2.

[19] Le coût de l'alimentation de la MPC, pour les collectivités de moins de 30 000 personnes, a été utilisé pour Bathurst.

**Tableau 2 : Transferts gouvernementaux annuels
Fredericton, Saint John, Moncton et Bathurst**

| Fredericton | Saint Jean | Moncton | Bathurst | Bathurst |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Supplément du revenu gagné du Nouveau Brunswick | 250,00 \$ | 250,00 \$ | 250,00 \$ | 250,00 \$ |
| Allocation canadienne pour enfants (janvier à juin) | 3 823,10 \$ | 4 117,94 \$ | 4 412,78 \$ | 4 633,91 \$ |
| Allocation canadienne pour enfants (juillet à décembre) | 4 000,33 \$ | 4 295,17 \$ | 4 590,01 \$ | 4 811,14 \$ |
| Crédit de TPS | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 25,10 \$ | 188,90 \$ |
| Crédit pour la taxe de vente harmonisée du Nouveau Brunswick | 249,40 \$ | 336,76 \$ | 424,12 \$ | 489,64 \$ |
| Total | 8 322,83 \$ | 8 999,87 \$ | 9 702,01 \$ | 10 373,59 \$ |

Conclusion

Les quatre calculs du revenu de subsistance au Nouveau Brunswick donnent un aperçu du coût réel de la vie dans diverses parties de la province. Les familles avec ce niveau de revenus devraient être en mesure d'échapper à de graves tensions financières, de financer le développement sain de leurs enfants et de participer à la vie sociale, citoyenne et culturelle de leur collectivité. Cependant, nous savons que de nombreux Néo Brunswickois gagnent un salaire inférieur à ce seuil. Demander aux employeurs d'accepter de payer le montant du revenu de subsistance ne se substitue pas à une augmentation du salaire minimum. Le salaire minimum horaire du Nouveau Brunswick est actuellement de 11,70 \$. Bien que nous ne suggérons pas que ce taux minimal atteigne le niveau calculé du revenu de subsistance, l'écart entre les deux montre que le taux actuel de salaire minimum est trop bas par rapport au coût de la vie. Il est clair que les familles gagnant 11,70 \$ de l'heure ont du mal à joindre les deux bouts.

Augmenter le salaire minimum n'est qu'une partie de la solution. Le coût de la vie est très élevé, en particulier le coût du logement et de la garde des enfants. L'investissement dans des services publics de qualité, y compris des services de garde universels et des logements plus abordables dans chaque collectivité, l'expansion de systèmes de transport en commun abordables et accessibles et une extension du régime public de soins de santé constituent autant de mesures susceptibles de contribuer à réduire le coût de la vie au Nouveau Brunswick. Ces politiques vont au delà de l'aide à ceux qui travaillent et devraient garantir que chacun, quelle que soit sa situation en matière d'emploi, sera en mesure de vivre en tant que membre, à part entière, de nos collectivités.

Remerciements

Nous tenons à remercier la Société d'inclusion économique et sociale (SIES) pour le financement de cette recherche, et les coordonnateurs des Réseaux d'inclusion communautaire (RIC) à Fredericton, à Moncton et à Bathurst, pour avoir fourni de précieux renseignements sur les coûts dans leurs villes respectives et pour nous avoir mis en contact avec d'autres participants des groupes de références locaux. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de nous fournir leurs commentaires et leurs rétroactions sur les dépenses dans leur ville.

Merci à Heather Atcheson d'avoir dirigé la collecte de données à Fredericton, à Moncton et à Bathurst, ainsi qu'à Devin Manning et à Olivia Ricketts, qui ont apporté leur aide à la collecte de données à Saint John.

Un grand merci à Christine Saulnier, directrice du Centre canadien de politiques alternatives, en Nouvelle Écosse, pour son soutien et ses conseils permanents, en tant que responsable du calcul du revenu de subsistance en Nouvelle Écosse, à Terre Neuve et Labrador et à l'Île du Prince Édouard. Merci également à l'économiste Jean Phillip Bourgeois de nous avoir fait part de ses connaissances et de nous avoir aidés pour l'intégration des impôts et des transferts pour les calculs des taux de subsistance au Nouveau Brunswick, ainsi que pour tout le travail accompli dans le cadre des calculs du revenu de subsistance au Canada atlantique. Nous voulons également rendre hommage à Natalia Hicks, qui a rédigé le premier rapport sur Saint John et qui a organisé des groupes de discussion pour mettre la méthodologie à l'essai, à Saint John.

Ce rapport a été préparé par Chelsea Driscoll du Human Development Council, un conseil de planification sociale qui coordonne et promeut le développement social au Nouveau Brunswick. Des copies du rapport sont disponibles auprès de :



Merci à la Société d'inclusion économique et sociale (ESIC) d'avoir financé et appuyé ce rapport.

